

Dépot 10:44 3 juillet 2019
M. Jean Labelle
Consultant



Présentation du 3 juillet 2019

VISION STRATÉGIQUE

RÉSUMÉ

Par :

Jean Labelle, urbaniste
Urbacom consultants Inc.

1. Présentation générale de la Vision stratégique ;
2. Extrait d'un document préparé par le Ministère des affaires municipales et Occupation du territoire ;
3. Quatre questions essentielles :
 - Où sommes-nous présentement ?
 - Où allons-nous ?
 - Où voulons-nous aller ?
 - Comment atteindre ce que nous souhaitons ?
4. Bref rappel du contexte ;
5. Portée et limites d'une Vision stratégique ;
6. Bref résumé des principaux constats ;
7. Processus de consultation auprès de la population :
 1. Consultations sur la stratégie de développement de Saint-Faustin-Lac-Carré, préparé par Zins Beauchesne et associés (mai 2001);
 2. Selon une journée d'échanges tenue le 25 novembre 2015 concernant la présente démarche.
8. Situation possible-Articulation d'une vision collective (ou voulons-nous aller ?) ;
9. Plan d'action ;
10. Conclusion.

Dépôt - Anne Létourneau -
à 13:47 3 juillet 2019

Mémoire contre le changement du nom

Municipalité de Saint-Faustin- Lac-Carré pour « Mont Blanc »

Présenté à
Me Martin Saint-Laurent

Dans le cadre de
L'Audience Publique Par
La Commission Municipale du Québec
les 3 et 4 Juillet 2019

(Dossier CMQ-67065)

Par
Anne Létourneau

Même si je n'ai pas été en mesure de signer la pétition qui a circulé, je suis opposée au changement de nom pour « Mont Blanc » pour 3 considérations, soit:

- 1) Les raisons alléguées pour changer de nom
- 2) Le nom choisi
- 3) La façon dont ça s'est fait

Je fréquente la région depuis ma naissance. D'abord comme villégiateure estivale au chalet maternel. Puis locataire, et enfin propriétaire d'une habitation dans la municipalité depuis 1996. Je fais partie de ces citoyens « villegiateurs » que la municipalité, dans sa vision stratégique, dit vouloir attirer. Je ne demeure pas encore dans la région tout à fait à temps plein, mais je participe déjà activement à sa vie communautaire. Je suis bénévole et membre du conseil d'administration de la Maison des Arts Saint-Faustin, et j'ai aussi aidé mes concitoyens à faire connaître leurs droits dans le dossier de la carrières/sablières opérée par RB Gauthier visible à l'entrée de notre municipalité et adjacente à son noyau villageois.

Dans le contexte actuel, je m'oppose au changement de nom. Mes arguments sont les suivants:

Les raisons alléguées pour changer de nom

- La municipalité n'a pas démontré en quoi le fait de garder le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré pouvait causer préjudice à sa notoriété, son épanouissement et à sa prospérité.
- La municipalité n'a pas démontré non plus dans quelle mesure le fait de changer de nom (sans que ce soit fait lors d'une fusion de plusieurs municipalités), participe à l'essor d'une municipalité et accroît son potentiel économique. Elle allègue des retombées s'étendant sur tout le territoire de la MRC et des municipalités environnantes, mais n'explique pas de quelle façon.
- Il existe pourtant des municipalités qui se sont fortement démarquées sans pour autant changer de nom. Sainte-Anne de Beaupré, Saint-Antoine de Tilly, Saint-Elie-de-Caxton. Pourquoi en serait-il autrement pour la notre?

Le choix du nom

Plusieurs aspects locaux n'ont pas été considérés dans le choix du nom.

- On désire invoquer par « Mont-Blanc » ***un lieu qui inspire la nature, les panoramas grandioses, le plaisir en famille, le grand air***. On semble faire complètement abstraction du fait que la portion « Lac Carré » du nom Saint-Faustin-Lac-Carré fait déjà justement référence à cet aspect que la communauté désire susciter.
- Il n'est nulle part mentionné la stratégie qui serait utilisée pour distinguer clairement la désignation du centre de ski de celle de la municipalité du même nom. Avoir plusieurs

entités avec le même toponyme crée déjà de la confusion dans notre région. Par exemple, les touristes de la région de Mont-Tremblant distinguent difficilement entre le centre de ski Tremblant, la montagne Mont-Tremblant, la ville Mont-Tremblant, le village Mont-Tremblant et le parc du Mont-Tremblant. D'autant plus que « Mont-Tremblant » et « Mont-Blanc » sont de consonances très similaires, ce qui ajoute à la confusion. Renommer notre ville du nom d'un centre de ski/montagne risque fort de créer le même genre de problème.

- On insiste que le nom désigne la montagne et non le centre de ski. Comment expliquer que le Mont-Faustin, la montagne adjacente et qui fait aussi partie du site du centre de ski ne soit pas aussi connue (d'autant plus elle possède un nom qui évoque la municipalité). C'est bel et bien parce que les gens qui reconnaissent « Mont-Blanc » connaissent avant tout la raison sociale et non le lieu.
- Le toponyme désignant la montagne « Mont Blanc » n'a été enregistrée qu'en 1975 par le propriétaire du centre de ski, et sur la base du nom de son entreprise. As-t'on évalué l'impact de la fermeture hypothétique du centre de ski Mont Blanc sur « l'image d'envergure » que la municipalité désire créer? Le premier exemple qui me vient à l'esprit est la montagne « Gray Rocks ». On n'a qu'à faire une recherche internet avec ce nom pour n'obtenir que des références à un centre de ski qui a fermé ses portes, et non la montagne où il était situé.
- Quoi qu'il en soit, Mont Blanc, n'est pas aussi connu que l'administration municipale semblent croire. Durant la période (30 ans) de ma vie où moi et ma famille ne fréquentions la municipalité qu'à titre de villégiateurs durant la période estivale, la station de ski du Mont Blanc nous était totalement inconnue. Comme le font présentement les visiteurs du parc du Mont Tremblant, nous sortions de l'autoroute avant d'arriver à l'affiche du commerce. Le site n'est d'ailleurs pas en opération l'été et l'automne. L'argument voulant que « **tous les visiteurs et villegiateurs connaissent le Mont Blanc** » est de la pure spéculation. Durant l'été et l'automne, les visiteurs traversant notre municipalité pour se rendre au parc du mont Tremblant ou empruntant le parc linéaire du petit train du nord adjacente au lac sont beaucoup plus susceptibles de connaître le lac Carré que le Mont-Blanc.
- On allègue (en autre vidéo du 19 Février) que nous garderions quand même "secteur Saint-Faustin" et "secteur Lac Carré". Ceci va complètement à l'encontre du projet de rassembler les entités en les unissant. Le nom Saint-Faustin-Lac-Carré avait été choisi justement en fonction de ne plus diviser la municipalité en 2 pôles opposés.

La façon dont ça s'est fait

Si le gens n'adhèrent pas au projet, c'est aussi à cause de la manière dont il a été présenté.

- Premièrement sans tenir compte de la complexité et de la diversité des répercussions du projet sur notre milieu et sur notre patrimoine. Par exemple l'impact du changement de nom sur le parc linéaire (piste cyclable) du petit train du nord. Ce parc passe par la gare et l'ancienne pisciculture et est directement adjacent au Lac Carré.

Plusieurs commerces situés autour de cette infrastructure profitent largement de l'affluence des cyclistes qui est en augmentation constante. Des cartes de la piste sont affichées à chacun de ses 200 kilomètres de réseaux et plus. Chacune de ces affiches mentionne Saint-Faustin-Lac-Carré (gare), et Saint-Faustin-Lac-Carré (ancienne pisciculture). Voir image ci-dessous. Ces affiches (qui sont neuves) deviendraient immédiatement désuètes et créant désorientation et confusion. On a besoin de stratégies précises et efficaces pour palier le problème engendré. Quel est le coût du remplacement de ces 200 Panneaux? L'ajout d'affiches locales au km 70 (Gare) et km 75 (ancienne pisciculture) serait une solution nettement insuffisante. Quelqu'un désirant se rendre au « Mont Blanc » vas-t'il considérer d'emprunter la piste pour s'y rendre si tous les 200 panneaux indiquent que la piste passe par Saint-Faustin-Lac-Carré? Cette infrastructure magnifique qui traverse notre communauté et amène une opportunité de "tourisme écologique" serait fortement affectée.

- Deuxièmement en dénigrant notre nom actuel. La résolution du conseil 9973-02-2019 stipule ceci:« **considérant que le nom Saint-Faustin-Lac-Carré a été « maintes fois décrié » et que ce nom évoque "une image sans envergure"**. Pour un projet qui se veut rassembleur, quel manque de tact auprès des citoyens qui sont fiers du nom actuel! Utiliser une formule aussi blessante est bien plus efficace pour diviser et faire en sorte que les clans s'affrontent.
- Troisièmement, ne pas avoir fait d'effort pour gagner la communauté à l'idée. En 2008 il y a eu une consultation sur la possibilité de changer de nom. L'exercice a été abandonné faute de soutien. Depuis, aucune démarche n'a été entreprise afin d'obtenir l'acceptation sociale recherchée. Aucun sondage, concours, ni opération de sensibilisation, ni concertation. Bref, rien amenant la population à croire que le sujet serait de nouveau abordé.
- Quatrièmement en bousculant les priorités. Lorsque des citoyens opposés au changement de nom ont fait connaître leur opinion à la réunion du 23 Février, le maire a indiqué: « vos commentaires ont été notés, et notre comité s'y penchera **avant la présentation d'un rapport au conseil.** ». Malgré cette affirmation et sans autre explication, l'administration a procédé avec l'envoi de la demande de changement au ministère le 20 Mars, nous faisant savoir que si nous n'étions pas d'accord, de faire parvenir "**une lettre par la poste**" à la ministre. Au moment de la demande, la « vision stratégique » sur lequel le projet était sensé avoir été basé n'avait pas encore été approuvé au conseil. Il ne l'a été que le 2 Avril.
- Cinquièmement, en envoyant des messages formulés de manière à manipuler l'opinion publique et à endormir l'urgence de réagir pour les gens opposés au projet. Oui il y a eu des messages.

Dès Janvier, des messages tels quel:

« On le sent (qu'il y a de l'appui) dans la municipalité ».
« Le terrain a été sondé et toutes les réactions étaient positives ».
« Le dénomination Mont-Blanc a obtenu la faveur populaire ».

Comment le maire peut-il présumer de l'opinion de ses citoyens sans jamais leur avoir présenté le projet et sans réellement en avoir considéré tous les aspects? D'ailleurs, ce sont les élus qui ont décidé de ce nouveau nom, sans le présenter comme une option aux citoyens, mais plutôt comme un fait accompli.

« Aucune mesure ne sera prise sans l'assentiment de la population »

« La municipalité ne se rendrait jamais jusqu'au référendum »

« Si on sentait que l'acceptabilité sociale n'y était pas, on se rajusterait ».

L'administration a pourtant envoyé sa demande à la ministre sans vérifier l'opinion publique. À la réunion du conseil du 7 Mai à la question « pourquoi ne pas consulter les citoyens sur la question du changement de nom » le maire a invoqué le coût prohibitif d'une telle initiative.

Cet empressement de la part de l'administration municipale n'a donné comme seul recours aux opposants que de faire circuler une pétition et d'écrire directement à la ministre pour faire connaître leur désaccord. Et pourquoi pas un référendum? Dans le cas actuel, ce serait hautement souhaitable parce qu'il exigerait de l'équipe municipale qu'elle adresse les problèmes de fonds avec le projet afin d'assurer un minimum d'appuis nécessaires.

- Sixièmement, par des canaux de communication et mécanismes municipaux inadaptés à la réalité des citoyens qui possèdent une résidence secondaire dans la municipalité. Le document « vision stratégique » allègue pourtant qu'elle pourrait représenter jusqu'à environ 40% (voir extrait en annexe) de sa population et est décrite spécifiquement. Ces citoyens sont pourtant en mesure de renvoyer l'image de la municipalité vue de l'extérieur. Mais paradoxalement, les mécanismes et délais de communication manquent encore cruellement de flexibilité pour rejoindre et intéresser cette branche de la population majoritairement présente durant l'été ou la fin de semaine, dont certains n'ont ni téléphone cellulaire, ni internet lorsqu'ils fréquentent la communauté. Typiquement, les villegiateurs ne reçoivent que 2 choses: un pamphlet avec leur compte de taxe, et s'ils ont internet et sont inscrits, une infolettre bourrée d'informations sur les loisirs à laquelle ils ne portent possiblement pas attention hors-saison.

- 1) Les réunions du conseil se tiennent les mardis soir, et notre conseil municipal ne télédiffuse pas les réunions du conseil comme le font les municipalités avec un forte proportion de citoyens villegiateurs (Mont-Tremblant, Sainte Lucie des Laurentides, Saint-Donat).
- 2) L'agenda des réunions du conseil est publié sur le site internet de la municipalité 6 heures avant le début de la séance. Concernant une proposition pour changer de nom, c'est bien peu.
- 3) Les procès verbaux n'incluent pas la période des questions/réponses, ni les apartés. D'ailleurs, à la réunion du conseil du 5 Février, le maire aurait fait un discours portant sur la nouvelle image/nouveau nom. Le procès verbal de la réunion du 5 Février n'incluait pas ce « discours du maire ».
- 4) La mairie ferme tôt les vendredis et n'est pas ouverte la fin de semaine. Il ne peuvent donc pas s'y présenter, ni rencontrer un représentant de la municipalité, consulter les cartes, les avis publics. À moins de prendre congé de plusieurs heures sur semaine, il n'ont pas accès à la mairie.

- 5) Des copies des communications se font en déposant des avis dans les boites postales des citoyens-locataire alors que la majorité des villegiateurs n'en possèdent pas.
 - 6) La séance d'information du 23 Février correspondait à une « période creuse » en terme de villégiature.
- Lors de la période de question de la séance du conseil municipal du 7 Mai, le maire a dénigré les efforts, et tenté de minimiser le nombre des citoyens en opposition. Il a affirmé que certaines des lettres de protestation avaient été envoyées à la ministre par e-mail, que ce n'était pas admissible selon les règles établies (qui mentionnaient un envoi de lettre par la poste). Le maire a même dit préparer son dossier devant votre commission après avoir obtenu via l'accès à l'information, une copie des lettres des gens en opposition et des noms figurant sur la pétition. Il a affirmé être en mesure de déterminer qui avait droit à donner son opinion et qui ne l'avait pas (citant par exemple, l'avis de personnes ayant signé la pétition n'habitant pas la municipalité). Ce qui fait peur avec cette attitude, c'est qu'on dépense de l'énergie en tentant de minimiser le nombre de l'opposition pour gagner la majorité plutôt que de déceler des failles possibles avec la proposition en donnant la parole aux citoyens.
 - Merci à la commission de nous donner clairement l'opportunité de communiquer oralement et par écrit. Changer de nom n'est pas banal. Il ne se fait pas au gré des modes, de l'opinion de firmes de consultants, de petits comités ou d'équipes municipales qui se succèdent. Changer de nom pour attirer des investissements devrait se faire sur la base de données équivalentes solides, et être appuyé par la majorité des gens (villegiateurs non-residents inclus). Que l'administration municipale soit allé aussi loin indépendamment de l'opinion de ses citoyens et sans réellement regarder les problèmes de fonds nous inquiète considérablement.
 - En conclusion, j'aime le nom de Saint-Faustin–Lac-Carré parce que, contrairement à l'opinion de nos élus, je considère que ce nom a de l'envergure et nous représente. Ce nom, au départ composé de deux entités, reflète l'historique riche de gens au caractère solide, qui opposent leurs vues, mais qui savent aussi s'allier dans les causes qui les touchent. Qu'on le considère beau ou laid, notre nom actuel est distinct, reconnu, et contribue à nous démarquer fortement des lieux environnants. J'allie ma voix à ceux qui considèrent notre nom actuel comme notre force, pas comme une faiblesse. Je demande à la commission des affaires municipales qu'elle **recommande à la ministre de refuser le nouveau nom « Mont Blanc », et d'exiger un référendum, ce qui forcera l'équipe municipale à travailler plus près de ses citoyens.**

Anne Létourneau
81 rue de la Butte
Saint-Faustin-Lac-Carré

Précisions additionnelles en lien avec mon mémoire

Historique de Saint-Faustin:

1878: après avoir longtemps été désignée comme «la repousse» fondation de la paroisse de Saint-Faustin

1917: la paroisse fut érigée canoniquement

1957: la municipalité de Saint-Faustin-Sud voit le jour et deviens, trois ans plus tard, Saint-Faustin.

Les Faustinois doivent leur appellation collective à saint Faustin, martyrisé le même jour que son frère, Jovite, vers 120, à Brescia, sous l'empereur Hadrien. Comme la paroisse voisine à l'ouest portait le nom **Saint-Jovite**, celui de **Saint-Faustin** s'est tout naturellement imposé.

Historique de Lac-Carré:

1922: création de la municipalité de Saint-Faustin-Station. L'élément **Station** souligne la présence du chemin de fer qui a joué un rôle non négligeable dans le développement des Pays-d'en-Haut ainsi que la construction d'une gare à cet endroit.

1947: changement de cette dénomination pour **Lac-Carré**, dont on a tiré le gentilé Lac-Carréen qui a permis, d'une part, la mise en valeur de cette importante ressource aquatique et, d'autre part, la consécration d'un usage de plus en plus répandu. La dénomination du bureau de poste a connu un changement analogue à celui du nom de la municipalité, passant de **Saint-Faustin-Station** (1900) à **Lac-Carré** (1946).

Historique du Mont Blanc:

Autour de 1970. Mont-Blanc, c'est d'abord et avant tout un commerce (centre de ski). L'appellation de la montagne sur laquelle il est situé n'a été enregistré dans les années 70 par le propriétaire de la station de ski de l'époque. Le centre de ski englobe deux sommets; Mont-blanc et Mont-Faustin.

Origine de Saint-Faustin-Lac-Carre

1996 - Fusion des municipalités de Saint-Faustin et de lac Carré. C'est au terme de longues discussions qu'un accord fut obtenu à la fois des citoyens et de l'administration des deux entités pour adopter le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré. Lors de l'établissement de cette nouvelle entité, **tous les citoyens se sont rassemblés autour du nom «Saint-Faustin–Lac-Carré », parce qu'il alliait à la fois la notoriété de la municipalité de Saint-Faustin pour sa pisciculture provinciale et Lac Carré, un lieu de vacances, plein air et plaisirs en famille très connu des villégiateurs empruntant « le petit train du Nord ».**

2008 - sondage/consultation sur la possibilité de changer de nom. L'exercice a été abandonné faute de soutien. Le maire avait même affirmé qu'il ne reviendrait plus jamais sur ce sujet et n'a d'ailleurs jamais mentionné ce projet dans sa campagne électorale.

23 Janvier 2019 - Sans avoir préalablement consulté les citoyens à ce sujet, l'administration municipale allègue avoir reçu les appuis nécessaires pour changer de nom pour « municipalité de Mont-Blanc ».

5 Février 2019, adoption de la résolution lors de la réunion du conseil. L'agenda de cette réunion du conseil n'a été publié que quelques heures seulement avant la tenue de la séance, n'allouant pas suffisamment de temps pour s'organiser et assister. Un des points de la résolution, cite que le nom actuel évoque "une image sans envergure", affirmation irrespectueuse envers les citoyens qui l'ont adoptée. Le procès-verbal de la réunion disponible sur le site internet n'inclut pas un soi-disant discours que le maire aurait prononcé durant la réunion portant sur le changement de nom.

23 Février 2019 séance d'information organisée par la municipalité à laquelle assistent plus d'une centaine de résidents, dont une majorité se prononcent en opposition avec le projet de changement de nom. (http://monjournallocal.com/HebdosQuebec/ePaper/viewer.html?publication=NordMontTremblant&date=27_02_2019&tpuid=2088#page/9)

20 Mars 2019 sans avoir tenu compte, ni adressé les points des citoyens qui se sont prononcés contre le projet, l'administration procède avec sa demande formelle au ministère sans fournir d'explication autre que de s'adresser à la ministre par lettre postale si les citoyens n'étaient pas d'accord.

2 Avril 2019, Date que la résolution 10067-04-2019. « Adoption de la vision stratégique ». Ce document n'a pas été convenablement présenté ni expliqué à la population avant de lancer le projet en Janvier 2019 de changer le nom de la municipalité (il s'agit de la première recommandation du dossier)

5 Avril 2019. Dans un communiqué publié dans le journal l'Info du Nord on peut lire: **« La dénomination choisie par le conseil municipal peut ne pas faire l'unanimité »**. Cette affirmation directement en contradiction avec les propos rapportés dans l'article publié le 23 Janvier à l'effet que **« Le terrain a été sondé et toutes les réactions étaient positives »** et que **« aucune mesure ne serait prise sans l'assentiment de la population »**.

7 Mai 2019 Lors de la période de question de la séance du conseil municipal, le maire indique ne pas avoir voulu sonder l'opinion de sa population par souci d'économie.

7 Mai 2019, Lors de la période de question de la séance du conseil municipal, le maire a dénigré les efforts des citoyens en opposition en pointant du doigt les failles dans leurs tentatives de transmettre leur désaccord plutôt que d'adresser les raisons de leur opposition.

7 Mai 2019, Lors de la période de question de la séance du conseil municipal, le maire a affirmé avoir obtenu une copie des lettres et de la pétition envoyée à la ministre, et qu'il était en mesure de contrer l'opposition sur la base de témoignages de non-citoyens. Une vérification faite auprès de la CMQ le 13 Mai a confirmé qu'aucun de ces documents n'avait été transmis à l'administration municipale via la loi sur l'accès à l'information, et ce jusqu'au 7 Juin, avec les informations personnelles masquées.

Ci-dessous: l'un de plus de 200 panneaux (uniques et différents à tous les km) affichés à tous les kilomètres du parc linéaire du petit train du nord. Chacun de ces 200 panneaux indique « Saint-Faustin-Lac-Carre » (gare) et « Saint-Faustin-Lac-Carre » (ancienne pisciculture). Le budget relié au changement de nom n'inclu pas le remplacement de ces affiches, ni l'impact relié au risque de confusion s'ils ne sont pas changés.



Ci-dessous: Extrait du document « vision stratégique » démontrant l'importance du nombre de la population des villegiateurs (autour de 40%) à laquelle l'administration devrait se montrer plus sensible dans ses mécanismes municipaux (assemblées du conseil, consultations, informations, délais, etc....)

• **POPULATION**

En 2011, la population du secteur Mont-Tremblant s'élève à 14 900 individus; elle est composée de 6 807 ménages, soit une moyenne de 2,2 personnes par ménage. Elle est répartie comme telle :

- Mont-Tremblant : 9 494 personnes (64 %)
- Saint-Faustin-Lac-Carré : 3 467 personnes (23 %)
- Lac-Supérieur : 1 892 personnes (13 %)

À cette population permanente, s'ajoute celle des villegiateurs estimée à 8 000 personnes additionnelles par année.

Dépt 14:13. M. René Lecompte
3 juillet 2019

OPINIONS

SUR

CHANGEMENT DE NOM
MUNICIPALITE ST-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Par: René Lecompte
3 juillet 2019

D'abord merci d'être là et de faire le lien avec Mme la Ministre. D'entrée de jeu je tiens à souligner le travail du conseil municipal dans beaucoup de dossiers et je sais que c'est exigeant. Mais dans le dossier qui m'amène aujourd'hui je crois qu'il a erré et abusé de son pouvoir.

Je me présente: René Lecompte 67 ans, natif de ce village d'une famille rendue à sa sixième génération tant côté paternel que maternel. Je ne suis pas un cas unique évidemment dans cette situation là mais je me rends bien compte que ça n'a pas la même résonance pour tous. J'aimerais bien démontré à mes petites filles que ceux qui ont bâti ce coin de pays ne sont pas oubliés et que l'appartenance historique a un sens. Leur dire que savoir d'où on vient pour savoir où on va a aussi, encore un sens.

D'emblée je suis contre l'appellation Mont Blanc mais la véritable question serait pourquoi je devrais être en faveur. Même si certains n'y voient que la montagne et non l'entreprise qui l'exploite plusieurs d'entre nous y voient d'abord l'affiche inscrite Mont Blanc, motel-hôtel-ski-spa. De son côté notre rempart toponymique n'a pas tenu compte du dernier point. Je parle bien sûr de la Commission de toponymie du Québec qui s'est étonnamment empressé de donner son aval à ce projet. La Commission de toponymie devrait en profiter pour revoir ses critères.

Concernant l'aspect historique je ne veux pas trop m'y attarder, thème grandement expliqué dans un texte acheminé à Mme la Ministre et que j'ai co-signé. Dans l'appellation de ce territoire ou le conseil municipal voudrait y voir municipalité de Mont Blanc il y a l'appellation St-Faustin présente depuis au moins 120 ans. Concernant la municipalité de Lac Carré qui fusionné à St-Faustin en 94-95 n'a remplacé l'appellation St-Faustin Station que durant une cinquante d'année.

Je veux maintenant revenir sur le fait que la vraie question est de savoir pourquoi je devrais être en faveur du changement de nom. Alors nous sommes invité, le 23 février dernier, par le conseil municipal à une assemblée d'information afin de nous transmettre les motif de leur décision. De tant à autre durant cette assemblé on osait nous balancer le mot consultation alors que l'annonce du changement de nom avait été faite plus ou moins trente jours auparavant dans une édition du journal régional. Depuis quand la consultation vient après la décision. Quoi qu'il en soit rien de très convainquant quand on nous dit que ça prend un nom plus moderne

plus sexé et que par surcroit une firme de consultant avait recommandé un changement de nom. Si on regarde la toponymie des municipalités au Québec et que l'on suit cette logique cette firme est assuré de ne pas manquer de boulot et la commission de toponymie non plus. Il pourrait peut-être commencer par les villages de la région ou les maires, mairesses ou fonctionnaires municipaux se sont empressés d'appuyer le maire Poirier. Je ne suis pas très impressionné, je me croirais dans un téléroman ou le titre serait: Appuie-moi, je t'appuierai. Ça sent le retour d'ascenseur. Toujours dans cette assemblée on nous explique entre autre que l'élément majeur en faveur du changement de nom est qu'il est lié à ce qu'il est appelé un: Plan stratégique de développement. Ainsi pas de changement de nom pas de développement et pourtant les municipalités qui se sont développés sans devoir changer de nom pullulent au Québec.

Changer de nom va attirer les gens d'affaires, va assurer le développement disent-ils. A ce que je sache les entrepreneurs flairant la bonne affaire s'y installeront quelque soit le nom de la municipalité et encore plus si on leur présente des incitatifs.

Le conseil municipal avait quand même pris soin de créer un comité pour se pencher sur la question du changement de nom. Est-il possible que le conseil ait déjà fait son lit et que le comité a été trié sur le volet afin d'y créer une belle communauté de pensées? Une démarche que je calcule en vase clos ne rend pas celle-ci plus crédible et laisse place à beaucoup de questionnement.

Poursuivant dans cette assemblée du 23 février on nous entend sans nous recevoir, où on avait qu'à faire confiance selon eux tout en nous expliquant à peine à mots couverts que le conseil était dans son droit de procéder de façon unilatérale. Légalement: probablement. Démocratiquement: certainement pas pour moi. C'est une question qui appartient à l'ensemble des citoyens quoique je suis capable de nuance à cet effet. A la dernière élection municipale jamais il n'a été question de cet enjeu. Comme on dit c'est là que le bas blesse! Dans ma réflexion j'en suis arrivé à me demander si c'est vraiment le nombre qui doit guider la décision mais plutôt sa justification, sa nécessité et sa pertinence. Même la majorité ou l'unanimité ne justifie pas toute les décisions. Je vous fais confiance ainsi qu'à Mme la Ministre qui saura s'élever au-dessus de la mêlée pour décider de la pertinence ou non de la démarche.

Bien oui il est vrai que St-Faustin est la porte d'entrée de la vaste région comprenant la ville de Mont-Tremblant et du parc national du Mont-Tremblant mais qu'on ne me fasse pas accroire qu'on y passe sans savoir où l'on est. Ça fait des décennies que la route 117 traverse en plein cœur St-Faustin et je ne pense pas que Mont Blanc en fera une meilleure traversée.

Finalement à ceux qui prétendent vouloir écrire une nouvelle page de l'histoire de notre municipalité je leur dirai simplement qu'il s'en est écrit des milliers de pages d'histoire dans les municipalités du Québec qui n'ont pas nécessité un changement de nom. Il y a eu bien sûr les fusions municipales ou les changements dans la toponymie s'imposaient. Pour nous ça fait 25 ans que la fusion a eu lieu alors le prétexte n'est pas pertinent. Ils prétendent que l'intégration ne s'est pas faite et le changement de nom en serait le remède. Je ne suis pas de leur avis et le changement de nom n'apportera rien de positif en ce sens là, au contraire, ils creusent davantage le fossé comme ils prétendent qu'il y en a un. Cette démarche n'en est pas une d'inclusion.

Alors quelles sont les véritables motivations? Quel est le sens réel de cette démarche? Je cherche encore, je reste sur mon appétit et encore plus lorsque j'entends que St-Faustin-Lac-Carré c'est trop long à écrire. En passant St-Faustin c'est le même nombre de lettre que Mont-Blanc. Pendant que nos gouvernement à Québec proclame des lois et règlements afin de protéger l'identité Québécoise, ici, on nous demande à St-Faustin-Lac-Carré d'envoyer au placard notre fierté identitaire villageoise.

En résumé, la démarche de changement de nom n'apporte rien de vraiment utile et de rassembleur. Être contre l'appellation Mont Blanc ne fait pas état d'immobilisme ou de peur du changement. Je refuse cette étiquette que l'on tente de m'affubler ainsi qu'à un grand nombre de citoyens. J'ai toujours été en faveur de la fusion municipale de 94-95 et j'ai toujours appuyé les mesures progressives que la municipalité a mises en place. Se tenir debout c'est entre autre affirmer les valeurs auxquelles on tient même devant un conseil municipal unanime, mais dans ce cas ci, même unanime le conseil est loin d'être représentatif d'une grande partie des citoyens.

Remise.
13:30 Normand Diotte 3 juillet 2019

Mémoire en faveur du maintien

Du toponyme

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Présenté à

Monsieur Martin Saint-Laurent

Juge administratif de

La Commission municipal du Québec

(No de Dossier : CMQ-67065)

Par

M. Normand Diotte

Le 3 juillet 2019

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Mes racines, ma fierté

De tout temps, que ce soit au Québec ou à l'étranger, j'ai toujours été un fier ambassadeur de mon village, j'en ai fait la promotion, j'en ai vanté ses nombreux attraits et sa beauté naturelle.

Terre de nos ancêtres pour certains, terre d'accueil pour d'autres la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est un magnifique coin de pays situé dans un décor enchanteur, baigné d'une centaine de lacs et entouré de montagnes. La diversité de ses panoramas, en font un site privilégié et exceptionnel, un petit paradis, Choisir d'habiter la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, c'est choisir une qualité de vie hors du commun.

Plusieurs d'entre nous, sommes les descendants directs d'anciens colons, certains d'entre nous y sont enracinés depuis six générations. Ce sont ces hommes et ces femmes qui ont fait la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré que nous connaissons aujourd'hui. La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, c'est la terre de nos ancêtres, le lieu où ils ont choisi de fonder leur famille, c'est notre chez-nous. Au fil des ans, la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré s'est bâtie et s'est développée; c'est notre histoire, c'est notre héritage, c'est nos racines.

Plusieurs d'entre nous ont choisis d'y poser leurs valises. Ces nouveaux arrivants se sont, sans doute, laissés charmer par la beauté des paysages, la richesse de sa nature, et la quiétude qui y règne. Ces citoyens enrichissent notre communauté par leur présence et par leur compétence, certains ont même développés un sentiment d'appartenance à leur nouvelle communauté.

La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est un milieu de vie agréable et exceptionnel. Nous sommes choyés d'y vivre, c'est un site extraordinaire que nos ancêtres nous ont légués. Pour ma part, en tant que citoyen de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, je porte haut "le flambeau de la fierté" l'héritage de mes ancêtres, un héritage qui ne s'efface pas. D'ailleurs, rappelons que Saint-Faustin-Lac-Carré se trouve dans l'axe de ce qu'a désigné Tourisme Laurentides comme étant: "La route des belles histoires". Pourquoi faire disparaître, des routes du Québec, cette appellation qui en fait partie depuis 1879. Tout ça pour être "plus MODERNE, plus SEXY, plus IN", au goût du jour soutient le conseil municipal....

Il ne faut pas oublier que le nom d'une municipalité est aussi un témoin de l'histoire et sert aussi à préserver le patrimoine municipal et la culture locale.

Malheureusement, ce sentiment de fierté n'est pas partagé par le conseil municipal; il ne partage pas notre attachement et notre sentiment d'appartenance au nom de notre village. En 1870 l'abbé Samuel Ouimet a changé le nom de la paroisse "La Repousse" par celui de Saint-Faustin. Les Faustinois doivent leur appellation collective à Saint Faustin, martyrisé le même jour que son frère, Jovite, vers 120, à Brescia, sous l'empereur Hadrien. Comme la paroisse voisine à l'ouest portait le nom Saint-Jovite, celui de Saint-Faustin c'est tout naturellement imposé. Ce nom nous lie et nous rattache à un moment très important de notre histoire du Québec soit la colonisation des pays d'en hauts. Le conseil de ville oublie que le changement de nom de notre village met en cause le sentiment d'appartenance. Il renie notre histoire, il s'entête, il fait preuve d'arrogance et de mépris à l'égard de la population, il rejette l'opinion des citoyens, son but étant à l'évidence, de tuer notre identité. Tout ça pour être plus MODERNE, plus SEXY, plus IN"

C'est pour cette raison que le conseil de ville a adopté le 5 février en catimini une résolution enfin de changer le nom pour celui de municipalité de Mont-Blanc; cette opération savamment planifiée dans la clandestinité. Le conseil municipal a pris le risque que la population, ne réagirait pas. Il pouvait ainsi bernier la population. Hélas ! pour le conseil de ville ça n'a pas fonctionné comme prévu.

Dans une démocratie, les élus doivent être animés par un souci de transparence et un devoir d'informer, de consulter la population, et d'être à l'écoute afin de prendre des décisions éclairées qui reflètent la volonté des citoyens. Mais à Saint-Faustin-Lac-Carré les élus sont animés par un désir de clandestinité, voire d'agir dans l'ombre et en catimini. Ils ne consultent pas les citoyens, ne donnent pas ou très peu d'informations, une information bien souvent minimale, incomplète, en espérant que personne ne réagisse.

Quand ils affirment qu'ils ont informés adéquatement la population, ils ne disent pas la vérité. En effet, il n'y a eu aucune information véhiculée, aucun article de fond n'a été publié, aucune séance d'information publique ne fut tenue aucun message ne fut adressé aux citoyens. La preuve nous avons appris le 25 janvier 2019 par l'entremise du journal de la région l'Intention du conseil municipal de changer de nom de la municipalité pour "Mont Blanc", dès le 5 février la résolution sur le changement de nom a été adoptée par le conseil municipal. Et ce en sachant que l'ordre du jour a été publié uniquement 6 heures avant la réunion. Ceci est un manque de transparence évidente.

Si on se réfère au document d'information sur la Loi 122 qui a été adoptée en 2017, on voit que ce document définit les normes minimales établies par règlement ministériel soit : La transparence du processus décisionnel, la consultation des citoyens et citoyennes en amont de la prise de décision, la diffusion d'une information complète, compréhensible et adaptée aux circonstances, L'attribution aux citoyens et citoyennes d'une réelle capacité d'influence, la fixation de délais adaptés aux circonstances suffisants et permettant aux citoyens de s'approprier l'information. Personnellement, je crois qu'aucune de ces normes minimales n'ont été respectées par le conseil de ville.

Vue que le conseil de ville s'est objecté à tenir un registre et que la démocratie n'a pas été exercée, la pétition devenait le seul moyen pour les citoyens de se faire entendre.

595 personnes ont signées une pétition et 38 personnes se sont données la peine de rédiger une lettre à la Ministre des Affaires municipales pour s'opposer au changement de nom de notre municipalité. Il est vrai qu'un petit nombre de personne venant de l'extérieur de la municipalité ont signées la pétition, mais la majorité de ces personnes sont propriétaires d'une résidence secondaire ou commerciale.

En plus de manquer de transparence, la crédibilité du conseil municipal est entachée par le fait qu'ils sont laissés filtrer un message basé sur le mensonge. Malheureusement le nombre de signatures a été plus bas qu'espéré due au fait que plusieurs personnes m'ont mentionnées que des gens proches de l'entourage du conseil municipal leur ont dit, "que ça ne servait absolument à rien de signer la pétition, car tout était déjà décidé d'avance", et ce dès le début du processus du changement de nom de la municipalité. À la réunion d'informations le 23 février

Lors de la dernière campagne électorale, il n'a jamais été question de changer de nom de notre municipalité. Les membres du conseil municipal n'ont jamais reçus ce mandat.

Lors de la fusion, le conseil municipal optait en janvier 1996 pour Saint-Faustin-Lac-Carré comme appellation suite à des pressions de citoyens qui s'opposaient déjà au toponyme "Mont Blanc". En 2008 le conseil de ville a fait une consultation publique. La majorité des citoyens ont choisis de gardé le nom Saint-Faustin-Lac-Carré. Malheureusement en 2019 nous devons à nouveau recommencer le processus.

Cette dérive témoigne, à mon avis, d'un manque flagrant de respect envers les citoyens, d'un profond mépris, d'une grande faiblesse administrative et d'une évidente crainte de voir le projet rejeté par la population.

J'y vois une ambiguïté, est-ce pour souligner une des montagnes de la municipalité ou pour promouvoir un centre de ski, une ambiguïté aussi parce qu'il existe d'autres Mont Blanc : en Gaspésie et Bas St-Laurent, sans compter un grand nombre de rues et chemins Mont-Blanc (Saint-Agathe des Monts, Saint-Adèle, etc.).

Je ne suis pas dupe, tout découle de motifs sous-jacents et de non-dits. Bien que le changement de nom faisant partie, selon eux, d'une condition sine qua non d'un projet de vision stratégique de développement. On nous explique que, pour notre développement futur, nous devons avoir un nom et je cite "plus MODERNE, plus SEXY, plus IN". Ce sont les seuls arguments que le conseil

municipal nous a fourni. Selon moi le conseil n'a pas su démontrer aux citoyens que le fait de garder le nom de Saint-Faustin-Lac Carré pouvait causer préjudice à son épanouissement.

La Commission de Toponymie mentionne dans son Guide Toponymique Municipal des sources d'inspirations pour choisir un nom de municipalité. Et le nom d'une entreprise commercial ne figure en aucun cas dans cette liste. En effet, le Mont Blanc est un centre de ski alpin qui a été fondé en 1958 par un homme d'affaires natif d'Huberdeau, établi à Saint-Jovite

Avons-nous vraiment besoin de changer le nom de notre municipalité avec tout ce que cela implique pour la population; les inconvénients et les impacts: aviser tous nos contacts du changements d'adresse, aviser les compagnies d'assurance-vie, auto, habitation, médicaments, aviser les hôpitaux, aviser les compagnies émettrices de carte de crédit, aviser les différents fournisseurs de services (téléphone, télévision, internet etc...), aviser les institutions bancaires, modifier les en-têtes sur nos chèques, aviser les institutions académiques, aviser les organismes gouvernementaux, aviser les associations, les clubs, les organismes de bienfaisance, changement d'adresse pour les différents abonnements... etc. Est-ce vraiment essentiel, Chose certaine, on ne change pas le nom d'une municipalité qui a des origines de plus de 150 ans, juste pour avoir un nom plus MODERNE, plus SEXY, plus IN" et plus cout à écrire!

Peut-on vraiment parler de patrimoine lorsque l'on parle d'une petite montagne au cœur des Laurentides? On est loin de la ville voisine Mont Tremblant qui, elle, réfère à la montagne mythique que les amérindiens, premiers occupants du territoire avaient baptisé "Montagne Tremblante".

Outre la coupure avec l'histoire : Les frais encourus par cette démarche sont considérables et inutiles. Cette somme pourrait être affectée à des causes beaucoup plus prioritaires que celle-ci. Sans compter les frais qui seront encourut par les commerçants.

Dans ce contexte je demande à la commission des affaires municipales de refuser le changement de nom ou au minimum d'obliger le conseil municipal à tenir un référendum sur la question, afin que les citoyens fassent un véritable choix démocratique.

Dépot par Madame Fortin, Ginette
11:05 3 Juillet 2019

PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ : AUDIENCE PUBLIQUE

À l'intention de la Commission municipal du Québec

Objet : Arguments en faveur du changement du nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en celui de la Municipalité de Mont-Blanc.

Premièrement, le nom de *Mont-Blanc* serait un bel hommage à une famille qui a été importante dans le développement économique et touristique de la région : les Robinson (voir annexe A).

Deuxièmement, le nom de *Saint-Faustin-lac-Carré* n'est pas bien connu de la population à l'extérieur des Laurentides et est bien souvent introuvable sur les répertoires en ligne. Cela amène les entreprises à mentionner le Mont-Blanc ou le Mont-Tremblant pour situer les clients (touristes). Le nom Mont-Blanc garantirait une meilleure visibilité à ces entreprises et à la municipalité en général.

Troisièmement, un nom plus court et mieux connu de la population favoriserait l'implantation de projets d'envergure internationale. Prenons par exemple le projet des sentiers des cimes dont la lettre d'intention a été déposée l'hiver dernier par un groupe Allemand situé en République Tchèque (voir annexe B). Il est certain que l'image de la municipalité joue un rôle important dans le choix des investisseurs. Ces investissements créeront de l'emploi et inciteront l'implantation de nouvelles familles. Tout cela permettra d'augmenter significativement les revenus de la ville.

Quatrièmement, le changement de nom aidera à promouvoir les attraits des différents secteurs de la municipalité. Que ce soit la maison des arts, la chocolaterie et le centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL) dans le secteur Saint-Faustin ou la plage, les terrains de tennis, les restaurants, la gare et la bibliothèque du secteur Lac-Carré.

Enfin, le projet de changement de nom est une occasion de repenser l'image de la municipalité en lien avec son plan stratégique (voir annexe C).

En conclusion, nous avons le choix de rester sur le quai de la gare ou d'embarquer dans le train du changement et de L'avancement!

Ginette Fortin

819-713-0111 ou 514-884-1985

485, rue du Domaine-Lauzon

St-Faustin-Lac-Carré

J0T1J2

Hommage Famille Robinson

1993 : Vente du Gray Rocks à Robinson et Cordier

1995 : Dernière année où le golf du Gray Rocks est le seul parcours de 18 trous à Mont-Tremblant

1998 : Le Gray Rocks ajoute un nouveau terrain de golf nommé La Bête, le golf d'origine porte maintenant le nom de La Belle

2004 : Guy Ouimet devient directeur de la Snow Eagle Ski School, il est en poste jusqu'à la fermeture.

2006 : Célébration du centenaire du complexe hôtelier

2009 : Fermeture des installations sauf des golfs

2014 : Incendie de l'hôtel

« Résumé de la Vision stratégique »

Présentation du conseiller municipal M. Jean-Simon Levert

Dans le cadre de la rencontre d'information du 23 février 2019

En 2015, le conseil municipal a entrepris une réflexion sur son avenir et la planification de son développement.

Voilà quelques-unes des questions sur lesquelles la Municipalité s'est penchée.

- La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré peut-elle entrevoir son avenir, notamment au plan de son développement et au plan touristique, avec optimisme ?
- Comment réussir à concilier les besoins de la communauté et permettre un développement, tant local que touristique, à la fois performant et dynamique, tout en respectant les principes de développement durable ?
- Comment identifier ses priorités d'intervention et adopter les moyens nécessaires pour réaliser ses objectifs ?
- Comment la Municipalité peut-elle se positionner et se distinguer face aux autres municipalités ?

Cette réflexion a mené à l'élaboration d'une Vision stratégique que je suis fier de vous présenter aujourd'hui.

Une vision stratégique est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité, au terme d'un horizon de planification qui a été préalablement retenu. Celle-ci guide l'organisation dans la gestion du changement souhaité.

La vision stratégique se situe en amont du processus de planification territoriale. C'est la première étape dans l'expression du changement souhaité, elle donne une direction au développement d'une collectivité en général : développement économique, environnemental et social.

Depuis quelques années, la Municipalité fait face à divers enjeux et défis en développement touristique et en gestion de son territoire. Bien qu'ayant réalisé, au cours des années, différentes actions et/ou interventions ponctuelles qui auraient pu engendrer l'annonce de plusieurs projets privés d'investissement, ces actions n'ont pas permis d'espérer des retombées significatives.

Quelques investissements se sont réalisés, mais sans atteindre les attentes. Les retombées sont, à ce jour, plus restreintes que celles souhaitées. Néanmoins, le potentiel de développement est présent. Cette situation a donc convaincu le

conseil à agir et à entreprendre concrètement l'élaboration et la réalisation d'une Vision stratégique.

SYNTHÈSE DES GRANDS CONSTATS STRATÉGIQUES

- La faible densité de la population au kilomètre carré entraîne une pression importante sur le coût des infrastructures : entretien des routes, déneigement, égouts, aqueduc;
- La Municipalité ne profite pas encore pleinement des investissements qui se font à Tremblant, ni de la poussée de développement des localités plus au sud;
- La route 117 sectionne la Municipalité en deux. L'aménagement actuel des entrées et sorties rend l'accès à la Municipalité difficile. Conséquemment, Saint-Faustin-Lac-Carré profite peu de l'achalandage en transit de son territoire.

Une vision stratégique s'élabore en répondant à quatre questions essentielles :

1. Où en est la Municipalité ?
2. Où va-t-on, si rien n'est fait ?
3. Où veut-on amener notre Municipalité ?
4. Comment atteindre ce que nous souhaitons ?

1.- OÙ EN EST LA MUNICIPALITÉ ?

- Lorsque l'on compare Saint-Faustin-Lac-Carré avec d'autres municipalités du secteur, nous constatons qu'elle est plus dynamique, notamment depuis une dizaine d'années;
- Saint-Faustin-Lac-Carré est une destination touristique;
- Le nom de la Municipalité permet difficilement de positionner la Municipalité;
- La municipalité n'a pas d'image déterminée, n'a pas de stratégie bien définie et fait peu de promotion auprès des marchés.

2.- OÙ VA-T-ON, SI RIEN N'EST FAIT ?

Le diagnostic de la situation de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré au plan de son développement se résume comme suit :

- La Municipalité fait face à un certain nombre de menaces, à savoir :

- une concurrence accrue d'autres municipalités sur les résidents, les villégiateurs et les commerces ;
- un risque d'isolement et de marginalisation de la municipalité et de ses commerces ;
- une dégradation physique du patrimoine et des équipements ;
- une augmentation des coûts en même temps qu'une diminution des services pour les résidents ;
- une diminution des potentiels d'attraction et de développement.

3.- OÙ VEUT-ON AMENER NOTRE MUNICIPALITÉ ?

- Il faut concentrer les efforts et les investissements comme il a été fait pour le secteur Lac-Carré, établir des pôles spécifiques, l'éparpillement n'étant pas la solution;
- Créer un milieu de vie dynamique, chercher les bons gestes à poser, être attrayant;
- L'orientation de Municipalité de villégiature est une notion pour des gens qui viennent se reposer, la vision de la Municipalité repose sur cette approche;
- Réfléchir à une diversification économique, trouver un créneau, éviter de se concurrencer et plutôt joindre les forces.

D'une façon plus globale, il faut se rappeler que le développement en général, pour une organisation publique, est la résultante du hasard et des opportunités d'une part et de la capacité de pouvoir mettre en place des conditions favorables. Ceci exige à la fois de la résilience et de la patience. Les résultats ne sont pas et ne seront pas immédiats. Développer une vision stratégique demande de coupler à la fois l'analyse et l'intuition.

La vision doit permettre d'imaginer dans le futur Saint-Faustin-Lac-Carré, comme une destination offrant à la fois un milieu de vie dynamique, ouvert sur sa région, une destination offrant un milieu de vie attrayant et offrant, tant pour ses résidents que pour ses visiteurs, des activités diversifiées et originales.

Le rôle premier de la Municipalité comme organisation est de créer, selon ses moyens, des conditions favorables en améliorant certaines infrastructures, en appuyant les initiatives et en créant des liens avec l'environnement régional.

Ces conditions, nous en sommes convaincus, induiront certaines opportunités. Par exemple, le développement et la mise en valeur du terrain à l'entrée près du viaduc pourrait devenir une porte d'entrée invitante et attirer la curiosité. L'image qu'une organisation projette est fondamentale. Dégager une impression favorable peut conduire à des résultats inattendus qui, au départ, ne sont pas évidents. On peut par exemple faire le constat que les efforts de la Municipalité dans le secteur

Lac-Carré a initié un mouvement et nous avons vu apparaître de nouveaux petits commerces.

Une Municipalité n'a pas comme but d'être elle-même un développeur. Mais elle est nécessairement un acteur de développement. Le but d'une Municipalité est de créer un milieu de vie agréable et offrir un certain nombre de services à sa population. Mais, rien n'interdit à une municipalité de poser des gestes pour aller plus loin, être un milieu dynamique assurant le bien-être de sa collectivité et un milieu invitant pour celles et ceux qui s'y rendent.

4.- COMMENT ATTEINDRE CE QUE NOUS SOUHAITONS ?

Deux niveaux de gestes peuvent être posés par une municipalité en ce sens : des gestes concrets (des infrastructures de qualité) et des gestes relatifs à son image (par exemple un nom évocateur, des interventions de mise en marché). Et de ne pas travailler en vase clos.

ÉNONCÉ D'UNE VISION

DEVENIR UNE NOUVELLE COLLECTIVITÉ AVEC UN NOUVEAU NOM, DOTÉE D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT QUI OFFRE À SES RÉSIDENTS, VISITEURS ET INVESTISSEURS UN MILIEU DE VIE EXCEPTIONNEL ET UNIQUE DANS LES LAURENTIDES.

Par cet énoncé, la Municipalité entend se positionner sur l'échiquier régional de l'ensemble des Laurentides, comme une communauté inspirante et rassembleuse. Elle entend entreprendre, au cours des prochaines années, plusieurs actions concrètes qui vont lui permettre de réaliser ce grand rêve collectif.

La Vision stratégique recommande plusieurs actions qui nous inspirent la phrase suivante :

« Une idée sans plan est un rêve mais une idée avec un plan est un projet. »

Des onze actions identifiées au document de Vision stratégique, quelques-unes sont déjà en cours de réalisation, plus particulièrement celles concernant la zone commerciale et industrielle et le terrain situé à l'entrée du village près du viaduc 117.

Actuellement, nous sommes à élaborer l'action qui touche l'image de la municipalité.

Par la suite, débiteront les actions qui viendront supporter la croissance de nos commerces existants et stimuler la venue de nouveaux commerces, industries et attractions touristiques.



Promenade dans les cimes laurentiennes en 2020

Par Philippe Léonard

La MRC des Laurentides et la société allemande Erlebnis Akademie AG (EAK) s'associent pour l'aménagement d'une promenade surélevée et d'une tour d'activités sur le site de l'ancienne pisciculture de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Dans le but de faire profiter les gens d'un nouvel attrait touristique, la MRC des Laurentides et EAK affirment leur intention de réaliser le projet « Sentier des cimes » – une première en Amérique du Nord. Il s'agit d'une promenade à la hauteur de la cime des arbres et d'une tour d'une quarantaine de mètres de hauteur. La promenade, d'une longueur de 700 à 750 mètres, a comme point de départ le bâtiment principal et comme point d'arrivée la tour d'observation.

La portée éducative du projet s'étend à la grandeur du site : le bâtiment principal et la promenade seront dotés d'éléments informatifs sur l'histoire des lieux et les produits forestiers -en particulier les produits forestiers comestibles de la région des Laurentides. Le bâtiment principal comportera également un restaurant et des bureaux. L'ensemble des installations se veut accessible à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite.

En ce qui a trait à EAK, l'entreprise a été fondée en 2001 et exploite des sites semblables en Allemagne, en République tchèque, en Slovaquie et en Autriche. « La région de Mont-Tremblant et les environs s'inscrit parfaitement dans notre philosophie de divertir et d'informer les gens en leur donnant de nouvelles perspectives sur la nature tout en utilisant nos structures uniques comme plateforme », indique Bernd Bayerköhler, PDG d'EAK Sentiers de Cime inc.

De son côté, la MRC doit effectuer des travaux de réfection des bâtiments et de restauration du site en vue de l'ouverture. Si tout se passe comme prévu, les visiteurs pourront profiter de la nouvelle attraction dès l'été 2020.

Dépôt 10:37 3 juillet 2019
André Brissen

AUDIENCE PUBLIQUE PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

LE DÉVELOPPEMENT

En tant que conseiller responsable du développement pour la Municipalité, je peux affirmer que l'image que notre Municipalité projette est primordiale dans le choix des investisseurs avant d'investir dans le logement ou le commercial. Les investisseurs ont besoin d'évaluer l'attractivité de la Municipalité afin d'assurer la pérennité de leurs investissements.

Malheureusement, souvent lors de rencontres avec des promoteurs, je me fais dire que la perception extérieure de ce qu'est la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré n'est pas optimale en termes d'attractivité.

Au cours des dix dernières années, nous avons entrepris diverses actions afin de corriger certains manquements au niveau attractif, entre autres :

- La création d'un plan particulier d'urbanisme pour un secteur du noyau villageois Lac-Carré, accompagné d'un programme d'aide financière visant la revitalisation de ce secteur.
- Des investissements importants sur le réseau routier.
- La construction d'un réservoir assurant l'approvisionnement en eau potable à la population actuelle et future.
- L'augmentation de l'offre culturelle et communautaire à la population et plus particulièrement aux aînés et aux familles.

Malgré cela il reste tellement à faire, et le changement de nom s'inscrit dans la liste des actions à réaliser qui viendront appuyer le reste de la vision stratégique.

**AUDIENCE PUBLIQUE
PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

LES FINANCES

En tant que conseiller responsable des finances et des communications, je me permets de vous déposer un bref résumé de la stratégie financière en lien avec le changement de nom et nouvelle image.

Lors des semaines qui ont précédé l'adoption de la résolution demandant à la Ministre d'autoriser le changement de nom de la municipalité, l'administration municipale a préparé une évaluation primaire des coûts essentiels pour le changement d'image. Un montant arrondi à \$ 50,000.00 fut retenu pour pourvoir aux dépenses de base pour l'affichage de façon générale.

De ce montant plus de \$30,000.00 auraient été ou seront dépensés de toute façon pour la remise à neuf des enseignes aux entrées des noyaux villageois.

Nous sommes conscients que pour réussir les démarches prévues à la vision stratégique, nous devons consacrer temps et argent.

Combien coûteront au total les actions de la vision stratégique ? A ce moment-ci il est difficile de chiffrer des dépenses qui s'échelonnent sur plusieurs années. La vision est un document de référence qui sera appelé à évoluer avec le temps.

Je tiens à rassurer les citoyens que le financement de cette stratégie se fera dans le respect des argents disponibles annuellement, sans toutefois amputer les services aux citoyens déjà en place.

Le conseil prévoit prendre les montants requis dans les surplus annuels pour ne pas affecter la taxe générale.

André Brisson
Conseiller municipal
Le 3 juillet 2019

« Budget pour la nouvelle image »

Présentation du directeur général M. Gilles Bélanger

Dans le cadre de la rencontre d'information du 23 février 2019

Avant d'entreprendre la démarche « nouvelle image », un budget prévisionnel a été élaboré à partir d'estimations couvrant plusieurs aspects de la démarche.

En voici les grandes lignes :

Premièrement, le budget estimé est de 50 000 \$ qui seront pris à même le surplus libre.

Pour ceux qui se demandent qu'est-ce qu'un surplus libre, c'est un montant non-affecté provenant d'un excédent produit soit par un revenu supplémentaire (non prévu au budget) ou par une économie de dépenses d'une activité non réalisée ou ayant coûté moins cher que prévu.

Donc c'est une somme qui n'est pas taxée directement aux contribuables.

Maintenant voilà les détails du budget :

Stratégie de communication	3 000 \$
Relation médias	3 800 \$
Outils WEB	2 225 \$
Matériel	5 720 \$
Affichage	31 240 \$
Papeterie, Postes et divers	4 015 \$
Total	50 000 \$

J'aimerais attirer votre attention sur le montant le plus important qui compose le 50 000 \$ soit 31 240 \$ pour l'affichage. Nous avons inclus cette somme dans le budget nouvelle image mais, même sans la démarche de changement de nom, la municipalité aurait dû à court terme investir dans le remplacement des enseignes actuelles qui sont rendues en fin de vie utile. (Ex : Celle en face de la Caisse populaire qui est tombée et celle sur le terrain à l'entrée qui a été rapiécée.)

Tout cela a été établi avec un échéancier réaliste et réalisable, mais il se pourrait que certaines étapes soit irréalisables dès cette année et pourraient être reportées à une autre année. C'est un dossier évolutif qui dépend de la réalisation et de l'approbation des étapes préalables au changement.

Dépôt 15:00 3 juillet 2019

Intervention audience publique

Changement de nom

le 3 juillet 2019

Bonjour,

Mon nom est Clarisse Daoust, résidente de Saint-Faustin-Lac-Carré depuis 29 ans. Secteur Saint-Faustin

Le premier avril dernier, j'ai envoyé une lettre au ministère des Affaires municipales dans le but de m'opposer au changement de nom de ma municipalité.

En complément je voudrais apporter des précisions et ajouter quelques arguments.

J'ai été absolument choquée par le nom choisi et imposé comme si tout était décidé et définitif, coulé dans le béton comme on dit. Pas d'informations, pas de consultation, aucune explication préliminaire. Après coup on a bien fait quelques réunions d'information, trop peu trop tard. Grâce au MAM, la population peut s'exprimer.

Un autre point m'a consternée c'est le peu de soin apporté à notre PATRIMOINE.

Je ne peux pas blâmer ceux qui veulent changer le nom de la municipalité. Il y a 20 ans j'aurais probablement été en faveur. Depuis j'ai fait un certain cheminement en faisant des recherches sur mes ancêtres qui ont participé au développement de notre beau coin de pays et j'aimerais que l'on apporte plus de considération à tous ces bâtisseurs, sans pour autant mettre des entraves aux projets futurs. Mais est-ce absolument nécessaire de changer de nom.

Il y a plus de 100 ans la paroisse de Saint FAUSTIN a été fondée. Même si le nom officiel était Canton de Wolfe, le nom utilisé par tous était Saint-Faustin, selon moi. Les anciens pourront nous dire s'ils se disaient de Saint-Faustin, ou du Canton de Wolfe!!!

Et c'est aux alentours du lac Carré que légalement on a pris le nom de Saint-Faustin-Station en premier. (Voir HISTOIRE ET PATRIMOINE société D'histoire). Puis plus tard, vint une partie du canton de Wolfe qui est devenue officiellement Municipalité de Saint-Faustin. Par la suite, Saint-Faustin-Station est devenue la Municipalité de Lac-Carré. Après le regroupement de ces deux entités en 1996 les noms de Lac-Carré et Saint-Faustin semblaient s'imposer. Un nouveau nom aurait dû être créé à ce moment-là. Mais bon on ne refait pas l'histoire.

Aujourd'hui, Pourquoi vouloir changer ? Et surtout pour ce nom Mont-Blanc. Pour faire de la publicité à montagne? Le Mont-Blanc n'appartient pas à la municipalité, c'est une compagnie privée comme le Groupe Crête, camping Desjardins, la sablière etc. Quelle idée de nommer sa municipalité du nom d'un commerce?

Est-ce que ça s'est vu souvent au Québec?

Certaines personnes n'aiment pas du tout le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré. Cependant, il y a dans le monde des noms de villes autrement plus laids que Saint-Faustin-Lac-Carré et ce depuis des siècles. Dans les pays décolonisés comme l'Afrique, oui on change de nom pour se donner une identité propre, ce qui est rarement le cas en France, et en Europe en général. A-t-on un problème identitaire à Saint-Faustin-Lac-Carré? Nous sentons nous colonisés.

De nos jours il y a toutes sortes de raisons valables pour qu'une municipalité change de nom exemple : fusion, défusion, nom trop semblable à une autre municipalité, etc. Ici ces raisons n'existent pas.

Comme la mode est à la laïcité peut-être a-t-on voulu enlever le « Saint » du nom de notre village et le raccourcir en enlevant Lac-Carré. Je serais en partie d'accord mais en gardant au moins le nom de FAUSTIN comme Mont-Faustin (qui a déjà existé) ou Faustin-du-Lac ou des Lacs ou autres. Pourquoi la montagne elle ne changerait pas pour Mont-Faustin en lieu et place de tous les citoyens. Je veux absolument rester une faustinoise. Montblanaise sonne mal à mes oreilles.

Si tel est le désir de la majorité de changer le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré, je souhaiterais que la population soit consultée. Qu'on aille chercher des suggestions auprès des citoyens serait la moindre des choses.

Pour terminer, je demande instamment à la commission municipale de refuser son accord sur ce changement de nom ou d'exiger qu'un référendum soit tenu sur ce nom de Mont-Blanc.

Merci de votre attention

Clarisse Daoust

François **Filion**

info@peakwatina.ca

Tel. : 819.430.3545

peakwatina.ca

14, Chemin des Gros Becs, St-Faustin-Lac-Carré, Qc., J0T 1J2